

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal du mercredi 4 novembre 2020

N° 41/ 2016-2021

Présidence de Mme Laure JATON

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués. **72 sont présents.**

26 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés: BALLY Marc, BELLEUX Marie-France, BUCHER Johan, BURNAND Pierre Marc, CID Katia, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO BAUER Katharina, DESPONDS Alexandre, DREYFUS Catherine, ELSIG Céline, GAILLARD Benjamin, GANNA Alexandre, HUGONNET Christian, KUBLER Steven, MARTINET Claire, MULLER Baptiste, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Eusébio José, PETITPIERRE Rémi, PION Christine, RATKOCERI Izjadin, REYMOND Fenter Viviane, ROBERT Camille, SCHUMACHER Cathy, VALLOTTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020
- Préavis de la Municipalité N° 43/11.20
- Préavis de la Municipalité N° 44/11.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 9/4.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 22/6.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 25/6.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 34/9.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 19/5.19
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation en séance du Conseil communal du 9 septembre 2030 par le groupe PSIG « Politique foncière : quelle mise en œuvre du droit de préemption communal ? »

Mme la Présidente Laure JATON apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

<u>Point 16 nouveau</u> : Postulat du groupe des Verts « l'urgence climatique à Morges, c'est maintenant ». Dépôt et développement.

Point 17 nouveau : Postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible ». Dépôt.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins une voix contre.

1. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2020

Mme la secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET apporte une correction à l'intervention de M. Bertrand Gillliard en page 1084, il était inscrit CHF 00.00 en lieu et place du montant de CHF 41'000.00.

L'intervention de M. le Municipal Eric ZUGER en page 1087 a été corrigée par ce dernier, la secrétaire lit le texte modifié qui sera intégré à la version approuvée du procès-verbal.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Assermentations

Conformément à l'article 66 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Bureau a élu lors de sa séance ordinaire du 29 septembre 2020, M. Nicolas Schmid, en remplacement de M. Senoo Koffi, démissionnaire pour le groupe PSIG.

Lors de sa séance du 27 octobre 2020, le Bureau a élu Mme Christine Mayor en remplacement de Mme Ludivine Guex, démissionnaire pour le groupe PSIG.

M. Schmid et Mme Mayor prêtent serment ce soir selon le protocole en vigueur et rejoignent les rangs de l'assemblée. Leurs votes seront pris en compte lors des décisions.

3. Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e délégué-e suppléant-e à la COREC (commission de recours en matière de taxes et impôts).

Mme Maria Grazia VELINI propose la candidature de Mme Camille Robert, en remplacement de M. Frédéric Eggenberger.

Mme Aline Dupontet sera suppléante. Ces élections sont réputées tacites.

4. Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e à la commission des pétitions.

Mme Maria Grazia VELINI propose comme membre, en remplacement de M. Jacques Dubochet, Mme Aline Dupontet, qui était suppléante, et comme suppléante Mme Clémence Langone. Les élections sont réputées tacites.

5. Communications du Bureau

• Dans sa séance du 27 octobre le Bureau a nommé la commission consultative pour les statuts de l'ERM, les commissaires sont :

PLR: Pierre Marc BURNAND, Marie France BELLEUX, Alain TROGER

PSIG: Jean-Claude GOY, Pierre TONDA, Joseph WEISSEN

EM: Eva FROCHAUX

UDC: Patricia DA ROCHA

VER: Sylvie FAY

 Les séances de commissions ad hoc pourront se faire par Zoom désormais, les commissaires recevront un lien par le Greffe directement.

- Le Bureau a reçu une longue lettre de M. Pierre Marc Burnand, concernant la tenue des séances du Conseil communal en présentielle durant la pandémie.
 Il y fait des suggestions intéressantes qui seront analysées une à une par le Bureau. Tel qu'il le demande, sa lettre figurera en annexe de ce procès-verbal.
- Le souper du Conseil sera repoussé à des jours meilleurs, espoir pour le printemps 2021.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce une communication orale, soit la justification de l'absence de Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLANDS pour raison de guarantaine dans l'attente du résultat du test au COVID-19.

7. Communications des Associations intercommunales

M. Lucien REY annonce le report de la prochaine séance du conseil intercommunal de la Police Région Morges, prévue le 24 novembre prochain. Il lit le courrier adressé à l'ensemble des membres du Conseil intercommunal, daté du 3 novembre, proposant la date du 21 février 2021 à 20h00. Il informe que plusieurs conseillersères s'opposent à ce report, la lettre allant dans ce sens est à disposition des personnes intéressées et qui souhaiteraient la signer, elle est adressée au CODIR de la PRM ainsi qu'à la Préfecture.

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

« Pierre Marc Burnand, excusé, m'a prié de lire cette brève intervention à sa place.

Le Bureau du Conseil intercommunal de la PRM, suivant probablement la proposition du Comité de direction, a décidé de reporter la prochaine séance fixée au 24 novembre et de l'inscrire provisoirement à l'agenda le 16 février prochain. Cette décision est motivée par deux raisons :

- 1. la dégradation rapide des conditions sanitaires;
- 2. l'absence à l'ordre du jour de sujets urgents à traiter.

A titre personnel, mais je sais ne pas être le seul, j'approuve cette décision et considère qu'elle est la seule raisonnable en ces temps chahutés.

Aux deux raisons déjà évoquées, j'ajoute les suivantes :

- 1. la gravité de la pandémie est maintenant telle que la question n'est plus de savoir si on a le droit de tenir une séance, mais s'il est judicieux d'user de ce droit ou plus sage d'y renoncer;
- 2. vu sous cet angle, je suis d'avis [Pierre Marc Burnand est d'avis] que la décision de la PRM place la sécurité et le souci d'éviter la propagation du virus avant le droit, la solidarité et la protection des autres et de soi-même avant l'application rigide des règles, et on ne peut lui en être que reconnaissant;
- 3. la séance du 24 novembre n'est pas annulée ou supprimée, mais simplement reportée au 16 février prochain; il y aura ensuite encore deux séances avant la fin de la législature, déjà programmées aux 30 mars et 25 mai; le choix des dates appartient au Bureau du Conseil intercommunal, en accord avec le Comité de direction;
- 4. il n'est pas totalement déraisonnable d'imaginer que le gros de la deuxième vague sera derrière nous le 16 février et qu'on pourra alors tenir une séance dans des conditions moins dangereuses et moins anxiogènes;
- 5. le report de cette séance relève d'un élémentaire principe de précaution et est parfaitement conforme au dernier appel de l'OFSP (version actualisée du 29 octobre) qui appelle sur des pleines largeurs de pages dans une multitude de journaux [je cite] : « Stop Corona Rencontrer le moins de personnes possible »;
- 6. cette décision n'aura strictement aucun impact sur le fonctionnement de la PRM;
- 7. enfin, cette mesure prudente et responsable est un bon signal, venant de la Police ou d'un de ses organes, dont l'objectif premier est la protection de la population au sens large.

Pour information, les points à l'ordre du jour de cette séance auraient été les suivants :

1. approbation du procès-verbal de la dernière séance;

- 2. renseignements sur la procédure de révision des statuts; en fait, le Comité de direction ne peut donner aucun renseignement tant que la Municipalité de Morges ne s'est pas prononcée, ce qu'elle ne peut pas faire tant que la commission ad hoc n'a pas rendu son rapport;
- 3. postulat de Mme Laure Jaton sur la thématique des véhicules bruyants et de la pollution sonore;
- 4. réponse aux questions de Mme Laure Jaton en matière de stupéfiants;
- 5. réponse aux questions de M. Pierre Marc Burnand sur le vandalisme relatif aux vélos de location:
- 6. désignation des commissaires pour un préavis.

Même si une question d'appréciation et qu'on peut toujours discutailler, il s'agit là à l'évidence de points non urgents.

Je vous remercie de prendre acte de cette position. »

8. Préavis de la Municipalité

N° 43/11.20

Demande d'une subvention de CHF 80'000.00 pour l'Association Morges Fleur du Léman (Fête de la Tulipe et Fête du Dahlia) – Présidence PLR – 1ère séance de commission le 18 novembre à 18h30, en Salle des Pas Perdus (NdIr : le lieu inscrit sur l'ordre du jour est erroné).

Les commissaires sont :

| Alexandre DESPONDS | Philippe GUEYDAN | Francesco TRUDU |
|--------------------|------------------|-----------------|
| Jean-Marc NARR | Cathy SCHUMACHER | |
| Catherine HODEL | Lionel DAUTREPPE | |

N° 44/11.20

Demande d'un crédit de CHF 1'235'000.00 TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA), subvention PALM non déduite — Présidence VER — 1ère séance de commission le 24 novembre à 18h30, en salle Léman, av. de Riond-Bosson 14 (NdIr : le lieu inscrit sur l'ordre du jour est erroné).

Les commissaires sont :

| Béatrice | GENOUD- | Giancarlo DE BELLIS | Jean-Bernard THULER |
|-------------|---------|---------------------|---------------------|
| MAURER | | | |
| Jean-Hugues | | Brigitte COENDOZ | |
| BUSSLINGER | | _ | |
| André WALTH | ER | Lucien REY | |

9. Rapports de commissions :

N° 9/11.20 Réponse au postulat David Guarna « Encourager l'utilisation des vélos en libre-service ».

M. Jean-Marc NARR président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1096

décide :

(à l'unanimité)

- 1. de prendre acte du présent rapport,
- 2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par David Guarna, lors de la séance du Conseil communal du 3 mai 2017 « Encourager l'utilisation des vélos en libreservice ».

N° 23/11.20 Demande d'un crédit de CHF 411'000.00 TTC pour l'implémentation d'un système d'information des ressources humaines (SIRH)

M. Yvan CHRISTINET président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- · considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins trois avis contraires et 3 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 411'000.00 pour la mise en place d'un logiciel SIRH;
- 2. de dire que le montant de CHF 351'000.00, correspondant aux licences et à la mise en place de la solution, sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 70'200.00 par an à porter en compte dès le budget 2021;
- 3. le montant de CHF 50'000.00 correspondant aux frais de personnel ainsi que le montant de CHF 10'000.00 correspondant aux frais de formation/communication du projet sont à porter en compte, aux budgets 2020 et 2021, sur le compte N° 13000.3185.00 « Honoraires, frais d'expertise et prestations de services »;
- **4.** de dire que les frais de maintenance d'un montant de CHF 18'450.00 par an sont à porter en compte dès le budget 2021 sur le compte 19001.3151.00 « Maintenance informatique ».

N° 25/11.20 Bilan de l'activité rattachée au poste de délégué à la promotion économique.

Mme Maria Grazia VELLINI présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

(à l'unanimité)

1. de prendre acte du présent rapport.de la Municipalité concernant le bilan de l'activité rattachée au poste de délégué à la promotion économique

N° 34/11.20

Rapport réponses au postulat SVI « Fourchette verte pour l'ensemble de nos enfants », au postulat du groupe des Verts « Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics » et au postulat Antoine André « Pour un vrai choix dans nos cantines ».

Mme Catherine HODEL, présidente rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(unanimité moins 3 abstentions)

- 1. de prendre acte du présent rapport ;
- de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe SVI déposé et développé lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2011 « Fourchette verte pour l'ensemble de nos enfants »;
- de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par le groupe des Verts, et développé lors de la séance du Conseil communal du 7 mars 2012 « Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics »;
- 4. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par Antoine André, et développé lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2015 « Pour un vrai choix dans nos cantines ».

N° 45/11.19 Réponse au postulat du groupe des Verts « Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges ».

Mme Sylvie FAY, rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Je tiens à préciser d'abord que je voterai en faveur des conclusions du rapport

En outre, excusez-moi une longue intervention pour ce sujet pour lequel, sur le fond, le consensus sera presque total ; mais pour moi il s'agit là d'un « cas d'école ».

En tant que membre de la commission, j'ai exprimé en cours de séance mes réticences non sur la conclusion finale, mais sur les vœux. Je me méfie de ces multiples études et planifications, coûteuses et rarement suivies d'effets concrets, et en appellerais plutôt au bon sens de chacun.

J'aurais été heureux de savoir, finalement, combien les « mesures de coordination interne à l'administration », et la « planification énergétique territoriale » ont coûté, en temps à notre administration et en facture de consultants. Mais je ne poserai pas la question, dans le cas présent ça ne changerait plus rien, et coûterait fort cher en recherches — pour autant que ces chiffres ne soient pas confidentiels, j'y reviendrai dans quelques instants.

Vous aurez donc compris que je me distancie clairement des 3 vœux émis par la commission :

En résumé :

- 1) mettre en place un système d'indicateurs pour mesurer en continu l'avancée de la transition énergétique ;
- 2) que la Municipalité indique dans ses préavis l'impact direct ou indirect sur la transition énergétique ;
- 3) établir un bilan des émissions de CO₂ actuelles induites par la mobilité, et proposer des scénarios qui permettent la réduction de ces émissions.

Tout ça c'est très souhaitable en théorie, mais ne fera pas avancer le Schmielblick d'un iota. Je suis certain que même si tous ces chiffres avaient été connus au préalable, on aurait quand même construit tout le quartier de la Gare (qui a englouti quelques tonnes de ciment et autres bétons, grand producteur de CO2, sans compter

quelques Mégawatt pour ventiler les parking), et que ça n'aurait eu aucun impact sur la consommation effective de l'ex-futur Centre Aquatique.

« Mesurer en continu l'avancée de la transition énergétique », c'est intéressant et donne bonne conscience, mais n'améliore concrètement rien du tout. En effet, le Conseil ne peut, en pratique et selon les (mauvaises) habitudes prises, que se prononcer sur des projets finalisés, et jamais sur le choix d'une variante ou d'une autre.

Donc, si la Municipalité suit au pied de la lettre ces vœux, on saura au mieux que les buts auront été atteints (ce qui en soit n'apportera aucune économie), ou au pire on saura qu'on a pas atteint les buts, mais ce sera trop tard. La morale sera sauve, mais pas le climat.

J'en reste pour ma part à ma position que vous connaissez déjà, et qui s'applique à tous les domaines : Un peu moins de rapports, un peu plus de bon sens, et des actes.

J'ai l'optimisme de croire que la Municipalité se sent suffisamment concernée pour, de cas en cas, suivre cette problématique de près, et lui fait confiance pour, dans la faible mesure de ses moyens, influencer les décisions dans la bonne direction.

Mais de grâce, arrêtons ces usines à gaz administratives : Le gaz, ça pollue !!

Je voudrais encore vous faire part d'une remarque :

La Commission a eu la possibilité de consulter le « rapport détaillé du scénario de planification énergétique territoriale » transmis par le Municipal Deriaz en date du 10 janvier 2020.

Notre Municipal dixit « La Municipalité considère ce document de travail comme confidentiel ; il n'a pas de vocation à être communiqué au-delà de vos deux commissions, et nous vous remercions d'avance de votre discrétion ». En effet, une clause de confidentialité est bien incluse dans le document, mais j'ai eu beau chercher, mais n'ai trouvé aucun des éléments mentionnés qui pourraient justifier un tel secret. Mais diable pourquoi un « rapport détaillé du scénario de planification énergétique territoriale » serait-il secret ?? Au contraire, il devrait être publique, à moins que ses ce point pas auteurs ne soient à sûrs de leur coup! Je demande donc à la Municipalité de nous expliquer la raison de cet embargo, immédiatement ou à la fin de cette séance .

J'ai d'ailleurs trouvé une – disons – bizarrerie qui j'espère est une exception : le gaz aurait « un rôle à jouer dans la stratégie énergétique », dans mon quartier, alors qu'il n'y a ni gaz ni mazout à la Plantaz.

Ceci dit, j'approuverai les conclusions du rapport. Merci d'avance à la Municipalité pour la réponse qu'elle va donner à ma question. »

M. Philippe DERIAZ répond à M. Gilliard en affirmant qu'effectivement ce document de travail est très important, qu'il étudie plusieurs variantes et ce sont des choix, parfois des choix politiques qui doivent être effectués à partir de ce document-ci.

D'une manière générale, ces documents de travail qui peuvent être sujet à discussion ou comportant plusieurs hypothèses sont à disposition de la Municipalité mais ne sont pas destinés à être diffusés largement.

Dernièrement par rapport à un autre préavis, une commission a demandé à consulter un rapport d'amiante et un rapport EPIQR+ et ont été invités à les consulter dans les bureaux de la Municipalité. Mais pour certains documents une diffusion plus large n'est pas souhaitée.

La Municipalité a voulu régler ce problème concernant cette planification énergétique territoriale, qui n'a pas coûté cher car largement subventionnée par la Confédération. Le document condensé sous la forme d'une plaquette d'une vingtaine de pages vulgarisant les éléments et les rendant plus accessibles répond à cette demande d'information.

Le document sollicité par M. Gilliard lui a été remis et M. Deriaz le remercie pour sa remarque bienvenue.

M. Jean-Bernard THULER tenait à rassurer Mme Fay et les postulants sur le fait que la commune de Morges fait un effort énorme pour faire de la rétention de gaz, puisque cela fait bientôt un an qu'il ne peut plus faire le plein de sa voiture à la station gaz de Morges.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(unanimité moins 3 abstentions)

- 1. de prendre acte du présent rapport ;
- 2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par le groupe des Verts lors de la séance du Conseil communal du 7 juin 2017 « Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges ».

10. Interpellation Sacha Fehlmann, Steven Kubler et consorts : « Quel respect des décisions du Conseil communal ? » - Réponse de la Municipalité.

Mme la Présidente Laure JATON relève que la réponse de la Municipalité a été transmise aux Conseillers-ères par écrit, elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Dans la mesure où aucune résolution n'a été demandée le Conseil passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Interpellation du groupe PSIG « Politique foncière : quelle mise en œuvre du droit de préemption communal ? » - Réponse de la Municipalité.

La réponse ayant été communiquée par écrit, la discussion est ouverte.

M. Frédéric EGGENBERGER, au nom du groupe PSIG remercie la Municipalité pour sa réponse.

Le groupe suivra de près l'évolution de ce dossier, dès lors que le groupe de travail qui planche sur ces questions aura terminé son analyse d'ici l'été prochain, le groupe PSIG s'attend à ce que la Municipalité propose au Conseil communal un dispositif de mise en œuvre du droit de préemption au début de la prochaine législature, dans le cadre du préavis relatif aux autorisations générales, voire dans celui relatif au plafond d'endettement, valable pour la législature 2021-2026.

- 12. Motion du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges » Développement.
 - M. Laurent PELLEGRINO lit le texte de la motion qui est annexée au procès-verbal.

| 13. Motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir » - Développement. |
|--|
| M. Jean-Marc NARR lit le texte de la motion qui est annexée au procès-verbal. |
| 14. Motion du groupe PSIG « Réarboriser la ville – plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres ». Dépôt. |
| 15. Postulat du groupe PSIG : « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges » - Dépôt et développement. Mme Aline DUPONTET lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal. |
| |
| 16. Motion du groupe des Verts « l'urgence climatique à Morges, c'est maintenant ». Dépôt et développement. |
| M. Yvan Christinet lit le texte de la motion annexée au procès-verbal. |
| 17. Postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible ». Dépôt. |
| 18. Interpellation du groupe PSIG « Précarité, un état des lieux rapide face à l'urgence sanitaire ! ». Dépôt et développement. |
| M. Frédéric EGGENBERGER lit le texte de l'interpellation qui est annexée au |
| procès-verbal. |

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que la Municipalité est préoccupée par la situation décrite par le groupe PSIG; toutefois le nombre de questions posées et les éléments demandés relèvent plus d'un postulat qui devrait déboucher sur un préavis. Certains éléments peuvent être donné rapidement mais actuellement il n'y a largement pas de quoi faire, la Municipalité réfléchit à déposer un préavis en fonction d'une partie des données à disposition.

Aujourd'hui le CSR lui a annoncé qu'il y avait deux fois plus de demandes sur les quinze derniers jours, de personnes arrivées à l'aide sociale mais le profil de ces personnes ne peut être donné aussi rapidement car l'ensemble de la situation doit être étudié. Pour l'instant l'urgence est de répondre aux demandes et d'accueillir les dossiers. La Municipalité traitera la demande du PSIG plus comme un postulat que comme une interpellation, étant donné que c'est conséquent et que cela demande une étude à une époque où l'administration doit faire face à de nombreuses demandes.

Elle précise qu'il n'existe pas de guichet social à la Ville de Morges, le guichet social est le Centre Social Régional (CSR) d'action sociale.

19. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité n'a aucune réponse à apporter ce soir

20. Questions, vœux et divers.

Mme Dominique KUBLER-GONVERS revient sur les questions posées le mois passé par M. Steven Kubler concernant les terrasses des établissements publics morgiens. La Municipalité a répondu lors de la même séance que l'autorisation d'exploiter les terrasses était prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Toutefois, et malgré l'annonce municipale du mois dernier, aucune réponse n'a été apportée quant à l'utilisation des chaufferettes.

Les mesures annoncées hier par le Conseil d'Etat vont encore plus péjorer la situation des établissements publics. Il est important que notre ville, bientôt la dernière du canton à ne pas s'être positionnée sur le sujet, marque un soutien fort à nos commerçants locaux, aussitôt qu'ils pourront rouvrir. Par ailleurs le Grand Conseil vaudois a accepté hier une résolution du Député PLR Jean-Daniel Carrard demandant que les cafés-restaurants puissent utiliser des chaufferettes à gaz ou électrique pour leurs terrasses.

Dès lors, elle ré adresse à la Municipalité les questions suivantes :

- 1. Une décision a-t-elle été prise quant à l'utilisation de chaufferettes sur les terrasses morgiennes, dans l'affirmative, de quel type ?
- 2. Dans la négative, quand une décision sera-t-elle rendue, il serait en effet trop tard de se positionner au mois de mai 2021.
- 3. Compte tenu de la récente décision de fermeture des cafés-restaurants, l'autorisation de maintenir les terrasses sera-t-elle prolongée au-delà du 31 décembre 2020.

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond à Mme Kubler-Gonvers que la Municipalité est en train de finaliser une décision concernant les chaufferettes, qu'elle communiquera à la fin du mois. Elle essaie de trouver une solution plus originale et plus ouverte que ce qui se fait dans les autres communes mais elle ne peut pas en parler aujourd'hui.

Effectivement le Grand Conseil a accepté une résolution mais cela ne signifie pas une application immédiate par le Conseil d'Etat. Il n'y a pas encore d'information sur la question des chaufferettes électriques, la Municipalité a plutôt axé sa réflexion pour trouver une solution pour les chaufferettes à pellets, qui sont relativement onéreuses à mettre en place.

La prolongation de l'ouverture des terrasses par les établissements publics (terrasse à créer ou à étendre tant en nombre de personnes qu'en surface au sol) est maintenue jusqu'au 31 décembre 2020.

M. Michaël FURHOFF revient sur le vœu N° 19/2012 de la Commission de gestion, la Municipalité affirmait que désormais l'arbitraire n'avait plus cours lors de l'attribution des places en structure d'accueil grâce à un nouveau système.

Des parents ont porté à la connaissance de M. Furhoff leur expérience, qui prouve le contraire. Cet été l'ensemble des parents a dû mettre à jour ses données sur le nouveau portail informatique. Le couple précité, inscrit depuis octobre 2019, s'y est attelé et les données ont été enregistrées sans aucun message d'erreur. Quelques temps plus tard, ils ont essayé de se reconnecter et, mystère, leur inscription avait disparu. Ils ont appelé l'AJEMA pour comprendre et il leur a été répondu qu'elle n'avait rien à leur nom, que les données avaient été supprimées et qu'il leur fallait recommencer la procédure depuis le début. En outre il n'est pas possible de tenir compte que cet enfant est inscrit depuis octobre 2019. Ces parents se retrouvent donc en queue de liste d'attente.

Devant leur stupéfaction le secrétariat leur a répondu que rien n'était possible que les directives ne prenaient pas en considération ce bug informatique et que de nombreuses familles sont dans le même cas.

Il remercie donc la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil de ce qu'il se passe et de corriger cette situation on ne peut plus arbitraire.

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond en tant que présidente de l'ARASMAC, le réseau AJEMA n'étant pas de la compétence de la Municipalité.

Effectivement, ce nouveau logiciel pose quelques problèmes qui sont en cours de résolution auprès du prestataire, cependant elle pense que la réponse donnée à ces parents n'est pas conforme. Une certaine souplesse est de mise lors de ce genre de bug informatiques, elle interviendra auprès de la direction pour préciser que ce genre de réponse ne correspond pas à la réalité, d'autant que l'on sait que ce système informatique comporte une vingtaine de bugs, dès l'inscription déjà.

Cette réponse ne lui plaît pas et elle agira auprès de qui de droit.

M. Jean-Marc NARR s'exprime en ces termes :

« C'est « grogi debout » que je me suis réveillé ce matin après la conférence de presse du Grand Conseil vaudois annonçant un nouveau train de mesures sanitaires afin de contrer la propagation du COVID-19. Au cours de cette journée j'ai reçu bon nombre d'appels d'indépendants ou de restaurateurs présents dans mon réseau et tous me décrivaient l'énorme inquiétude qui les mine à la suite de la nouvelle fermeture de leur commerce ou restaurant.

Ayant déjà subi de plein fouet la première vague de fermeture ce printemps, certains d'entre eux ne se relèveront pas de cette deuxième vague. Le sentiment qui domine est principalement de l'incompréhension, ils se sont docilement pliés aux mesures de protection sanitaires, afin de pouvoir continuer de pouvoir servir leurs clients tant bien que mal, mais en vain.

Aujourd'hui tout leur travail est à nouveau réduit à néant, ou presque, malgré tous les efforts consentis. L'un d'entre eux m'a glissé au travers de notre conversation, je cite « dans le canton de Vaud, mes clients pourront se rendre dans une maison close mais pas dans mon restaurant où il n'y a pas de contact de proximité entre mon personnel et mes clients, on marche sur la tête... ».

Sur les réseaux sociaux les gens s'écharpent en désignant tel ou tel groupe ou catégories de personnes responsables des nouvelles contaminations, et j'en passe. Les critiques fusent aussi vis-à-vis des autorités, que ce soit fédérales, cantonales ou communales qui auraient dû faire ceci mais pas cela, etc.

Je me suis alors posé une question, que pouvons-nous faire, nous, à notre échelle, pour être utile et aider au mieux nos concitoyens. Les commerces et les restaurants de notre ville de Morges. Nous sommes des Conseillers communaux, élus par les Morgiennes et les Morgiens, n'avons-nous pas ce devoir vis-à-vis de la population?

Je n'ai pas la solution, mais ce que je sais c'est qu'ensemble nous sommes plus forts. Nous avons toutes et tous un savoir-faire qui pourrait être mis à disposition des besoins de la population morgienne. Je vous invite à réfléchir aux actions que nous pourrions mener et aux idées que nous pourrions proposer aux Morgiennes et aux Morgiens ainsi qu'à notre exécutif, afin de surmonter cette crise dramatique, qui aura un impact fort sur l'emploi et le moral à l'approche des fêtes. En ces temps troublés nous devons rester unis et solidaires les uns avec les autres.

Je me tiens à votre entière disposition si certains d'entre vous souhaitent que nous en discutions, à distance bien évidemment. Je vous remercie de m'avoir écouté et surtout, prenez bien soin de vous et de vos proches. »

Mme Catherine HODEL a vu sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville un appel à projet pour embellir d'une œuvre d'art le rond-point de Warnery.

Sa question est la suivante :

Pourquoi la Municipalité a opté pour un concours et combien coûte ce concours, ne faudrait-il pas mettre cet argent ailleurs, cette œuvre serait mal placée entre un haut mur et les protections de l'autoroute.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité innove en effet par cet appel à projet. Cette démarche vise une collaboration entre le service des Infrastructures et de la Culture. Le domaine culturel souffre énormément de la pandémie et c'est une façon de le soutenir.

Grâce au financement prévu dans le préavis de réalisation du giratoire la Municipalité pouvait consentir à un petit budget qui ne dépasse pas les CHF 50'000.00 et lancer cet appel à projet. Au vu du large réseau dont bénéficie la Ville il est espéré un travail de qualité qui réponde au mieux aux contraintes du lieu et apporte une plus-value.

Mme Catherine HODEL remercie le Syndic pour sa réponse.

M. Michaël FURHOFF remercie Mme Podio pour sa réponse immédiate.

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h55 et la séance est close.

La Présidente La secrétaire

Laure JATON

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes:

- Lettre de M. Pierre Marc Burnand
- Motion du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges ».
- Motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »
- Postulat du groupe PSIG : « 25 novembre lutte contre la violence faite aux femmes aussi à Morges »
- Motion du groupe des Verts « l'urgence climatique à Morges, c'est maintenant ».
- Interpellation du groupe PSIG « Précarité, un état des lieux rapide face à l'urgence sanitaire! »

Madame Laure Jaton Présidente du Conseil communal de Morges Place de l'Hôtel-de-Ville 1 1110 **Morges**

Par voie électronique

Conseil communal - agencement des séances

Madame la présidente, chère Laure,

Elu pour la législature 2016-2021 au Conseil communal de Morges, j'ai pour devoir et pour responsabilité de participer activement aux séances du législatif morgien et je m'efforce de ne pas faillir à cette tâche.

Mais ma responsabilité de conseiller communal et de simple citoyen m'impose aussi de respecter les lois et directives des autorités supérieures, dans leur globalité, et de les interpréter si nécessaire.

J'ai eu l'occasion de le dire à la tribune et je le répète ici : je suis reconnaissant à la Municipalité et à tous ceux qui œuvrent avec elle de prévoir pour nos séances des conditions en conformité avec les contraintes fédérales liées à la crise sanitaire. Les salles prévues pour la prochaine séance du Conseil répondent en tous points aux critères actualisés et je renouvelle mes remerciements. Mais aujourd'hui la question me semble être provisoirement ailleurs : il ne s'agit plus de discuter si une mesure est applicable ou non, mais de décider s'il est encore opportun, ou non, de profiter d'une exception accordée aux organes délibérants des communes.

Alors qu'on est en plein dans la deuxième vague de la Covid-19, alors que cette deuxième vague est manifestement plus violente et plus grave que la première, alors que les mesures prises chez nous (pas plus de dix personnes pour les manifestations et fêtes privées), dans les cantons proches (quasi confinement à Genève) et dans les pays voisins sont drastiques, alors que les perspectives sanitaires et la situation dans les hôpitaux sont alarmantes, je peine à comprendre, même si les exceptions sont dûment autorisées pour les activités politiques, qu'on puisse permettre à cent dix personnes de se retrouver dans un endroit confiné, certes vaste mais froid donc peu ventilé, soit onze fois plus que ce que l'on autorise chez lui au citoyen lambda.

Autant je trouve conséquent (en tant que personne vulnérable, comme en tant que citoyen) qu'on m'exhorte à rester chez moi en confinement volontaire plutôt que de participer à des activités sociales encore autorisées (par exemple partager un repas avec un couple d'amis ou assister à un concert limité à cinquante auditeurs dans une salle de mille cinq cents places), autant je trouve inconséquent d'aller discuter de tout et de rien pendant deux ou trois heures dans une grande halle avec une petite centaine d'autres participants, surtout si le temps consacré au débat est fort modeste comparé à celui passé à attendre (voir ci-dessous). C'est une question à la fois de responsabilité personnelle et de responsabilité collective, de responsabilité autant envers les autres qu'envers moi. Mais c'est aussi une question de principe.

Aussi, est-ce convaincu de le faire en totale responsabilité et en pleine cohérence que je prie le Bureau de bien vouloir prendre note que je ne participerai pas ce 4 novembre 2020 à la prochaine séance du Conseil communal. Je suivrai les débats sur le site de la Ville de Morges.

Cette décision est facilitée par le fait qu'il n'y a pas, a priori et sur la base de la seule lecture de l'ordre du jour, de points délicats qui déboucheront sur des discussions acharnées ou des votes serrés.

++++

Ceci étant, je ne conteste nullement la nécessité, pour nos institutions, de pouvoir continuer à fonctionner. Mais je me demande, tant que les conditions sanitaires sont gravement dégradées, s'il n'y a pas des aménagements à apporter à ce fonctionnement.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que le risque de transmission du virus lors d'une activité est proportionnel à la durée de cette activité : moins l'activité est longue et mois le risque est élevé. Pour les prochaines séances, il me semble qu'un certain nombre de mesures pourraient être prises en vue d'en raccourcir la durée et de limiter les présences des municipaux et des conseillers communaux à l'essentiel, à savoir les délibérations et les votes.

Dans l'annexe jointe à cette lettre, j'ai noté le décompte des temps consacrés à chaque activité lors de la dernière séance du Conseil communal (7 octobre 2020). Certes le contenu de chaque séance est différent, mais il est probable que l'on retrouve grosso modo des proportions analogues dans toutes nos séances. Il est intéressant de constater que les moments d'écoute strictement passive dépassent la moitié du temps total de la séance (près de 60 % pour la séance du 7 octobre 2020 : 1 h 09 min 40 sec sur 1 h 57 min 25 sec, soit 59.28 %). (J'incline à penser que, dans une séance avec plusieurs lettres de démission, des communications et des réponses aux questions un peu plus nombreuses de la Municipalité, la proportion serait encore plus importante.) En supprimant ces temps d'«écoute strictement passive», on pourrait donc diminuer de plus de moitié la durée des séances.

Or, diminuer de moitié le temps des séances (ou diviser par deux le nombre de séances, ce qui revient au même), c'est, toutes choses étant égales par ailleurs, diminuer de moitié le risque de transmission du virus. Ce n'est pas rien.

Considérant :

- qu'un conseiller communal est censé pouvoir lire seul des informations simples,
- que la pandémie est suffisamment grave pour justifier un ajustement temporaire du règlement du Conseil,

je demande au Bureau d'étudier la possibilité de diminuer la durée des séances du Conseil en décidant d'appliquer, ou en proposant au Conseil d'appliquer, tout ou partie des mesures temporaires suivantes :

mesures de la compétence du Bureau

- 1. que les communications du Bureau, dans toute la mesure du possible, soient transmises par écrit dans l'«enveloppe du Conseil» (y compris la lecture des lettres de démission dont une photocopie serait jointe dans l'«enveloppe du Conseil»);
- 2. que les nominations tacites soient annoncées à l'avance par écrit (par exemple sur une feuille diffusée en début de séance et sur internet, ou projetée sur écran);

mesures de la compétence du Conseil

3. que les questions, vœux et divers soient déposés à l'avance par écrit (dans l'«enveloppe du Conseil»); la Municipalité pourrait y répondre par écrit (diffusion à l'entrée de la salle) pour la même séance si la question est simple, sinon pour la séance suivante (dans l'«enveloppe du Conseil»); cette mesure a d'ailleurs déjà été appliquée, dans un autre contexte, sur proposition de M. Bastien Monney (Conseil communal du 6 février 2019, point 13, page 694 du procès-verbal);

mesures nécessitant l'aval de la Municipalité

- 4. que toutes les communications de la Municipalité soient transmises par écrit (ce n'est pas un supplément de travail pour la Municipalité puisque même les communications «de moins d'une page» sont rédigées; la modalité consistant à lire les communications «de moins d'une page» et à remettre par écrit celles «de plus d'une page» relève de l'usage et non d'un règlement);
- 5. que toutes les réponses aux questions et vœux se fassent par écrit (point 3 ci-dessus); la Municipalité pourrait répondre directement pour la séance du Conseil (réponses distribuées à l'entrée ou envoyées par courrier électronique avant la séance) si la question est simple, à défaut pour le prochain conseil;

mesures nécessitant une dérogation provisoire au règlement du Conseil communal (ci-dessous RèglCC), donc une autorisation de la Préfecture ou du Conseil d'Etat

- 6. que l'appel nominal soit remplacé par un contrôle à l'entrée (contrôle par un huissier ou signature d'une liste de présence); on pourrait imaginer que seul le contre-appel serait opéré, sur la base de la liste de signatures ou de la liste remise par les huissiers; cette mesure implique une dérogation à l'article 55, chiffre 4 du RègICC;
- 7. que les rapporteurs de commissions soient dispensés de la lecture des conclusions (puisque ces conclusions sont déjà connues de toutes et tous); cette mesure implique une dérogation à l'article 72, chiffre 3 du RègICC;
- 8. que les motions, postulats, interpellations soient déposés par écrit à l'avance (dans l'«enveloppe du Conseil») et ne soient pas lus en séance; cette mesure implique une dérogation à l'article 67, chiffre 2 du RèglCC.

J'espère qu'une partie au moins de ces mesures pourront être mises en application rapidement, ce qui constituera une très modeste contribution du Bureau et du Conseil communal à la lutte contre la propagation de la Covid-19.

En cohérence avec ce qui précède, je ne demande pas à ce que cette lettre soit lue en séance du Conseil communal. En revanche, je demande qu'elle soit diffusée dans l'«enveloppe du Conseil» avec les documents relatifs à la prochaine séance (en principe 2 décembre 2020).

Merci de m'avoir lu.

Avec mes remerciements pour la suite qui sera donnée à ce vœu et mes sentiments les meilleurs.

Pierre Marc Burnand conseiller communal

Copie, pour information, par voie électronique :

- Mme Andrea Arn, préfète
- M. Vincent Jaques, syndic, et par lui à la Municipalité
- Mme Tatyana Laffely Jaquet, secrétaire du Conseil
- M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal

<u>Diffusion souhaitée</u> : aux membres du Conseil communal de Morges, avec l'envoi en vue de la séance du 2 décembre 2020

Annexe à la lettre à la Présidente du Conseil communal de Morges, le 2 novembre 2020

Décompte chronométré des diverses interventions lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2020

| _ | Appel et contre-appel (0:04:36 - 0:09:56) | 5 min 20 sec |
|----|--|---|
| _ | Accueil et salutations (0:09:57- 0:11:50) | 1 min 53 sec |
| _ | Adoption de l'ordre du jour (0:11:51 - 0:15:25) | 3 min 34 sec |
| _ | Adoption du procès-verbal (0:15:26 - 0:16:08) | 0 min 42 sec |
| _ | Nomination d'un-e délégué-e à l'ASIME (0:16:09 - 0:17:00) | 0 min 51 sec |
| _ | Nomination d'un-e membre suppléant-e à la COREC (0:17:01 - 0:17:42) | 0 min 41 sec |
| _ | Communications du Bureau - Résultat des votations (0:17:43 - 0:19:46) - Rapport des commissions (0:19:47 - 0:20:22) - Lieu des séances (0:20:23 - 0:21:25) - Modification des statuts de l'ERM (0:21:26 - 0:22:46) | 2 min 03 sec 0 min 35 sec 1 min 02 sec 1 min 20 sec |
| _ | Communications de la Municipalité - Retrait de deux préavis (0:22:47 - 0:24:53) - Présentation du budget 2021 (0:24:54 - 0:33:37) | 2 min 06 sec 8 min 43 sec |
| _ | Discussion sur communications - M. Xavier Durussel (0:33:38 - 0:35:07) | 1 min 29 sec |
| _ | Communications des Associations intercommunales (0:35:08 - 0:37:33) | 2 min 25 sec |
| _ | Préavis de la Municipalité - Préavis No 40/10.20 (0:37:34 - 0:38:55) - Préavis No 41/10.20 (0:38:56 - 0:39:01) - Préavis No 42/10.20 (0:39:02 - 0:40:14) | 1 min 21 sec 0 min 05 sec 1 min 12 sec |
| _ | Rapports de commissions - Rapport No 27/10.20 - Lecture conclusion (0:40:15 - 0:41:37) - Discussion et vote (0:41:38 - 0:44:30) - Rapport No 29/10.20 - Lecture conclusion (0:44:31 - 0:47:00) - Discussion et vote (0:47:01 - 0:47:36) - Rapport No 35/10.20 - Lecture conclusion (0:47:37 - 0:53:41) - Discussion et vote (0:53:42 - 1:28:55) | 1 min 22 sec 2 min 52 sec 2 min 29 sec 0 min 35 sec 6 min 04 sec 35 min 13 sec |
| - | Dépôt deux motions PLR (1:28:56- 1:29:26) | 0 min 30 sec |
| _ | Postulat Vert (cour d'école) (1:29:27- 1:33:37) | 4 min 10 sec |
| - | Postulat Vert (déchets plastique) (1:33:38 - 1:38:06) | 4 min 28 sec |
| - | Interpellation PSIG (politique foncière) (1:38:07- 1:43:08) | 5 min 01 sec |
| _ | Réponses de la Municipalité (1:43:09- 1:43:47) | 0 min 38 sec |
| - | Questions, vœux et divers M. Vallotton (impasse de l'Avenir) (1:43:48 - 1:44:42) M. Gilliard (Fraternité, Preillonnaz) et réponse M. Dériaz (1:44:43 - 1:49:57) M. Kubler (soutien aux bars et restaurants) et réponse Mme Aubert (1:49:58 - 1:55:18) Mme Elsig (bâtiment Buvelot 18-20) et réponse M. Züger (1:55:19 - 2:00:28) | 0 min 54 sec 5 min 14 sec 5 min 20 sec 5 min 09 sec |
| | - M. Gilliard (remerciements pour réponse) (2:00:29 - 2:01:01) | 0 min 32 sec |
| | M. Kubler (remerciements pour réponse) (2:01:02 - 2:01:35) Mme Elsig (remerciements pour réponse) (2:01:36 - 2:02:04) | 0 min 33 sec 0 min 28 sec |
| _ | Clôture séance (2:02:05 - 2:02:36) | 0 min 31 sec |
| TC | DTAL | 1 h 57 min 25 sec |
| | | |

4

1 h 09 min 40 sec

TOTAL NON INDISPENSABLE

MOTION PLR

« De la verdure à la place de voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges »

Voilà douze ans déjà, en mars 2008, une demande d'un crédit de CHF 60'000.- a été déposée dans le but d'élaborer une politique communale de stationnement public. L'étude devait être réalisée en neuf mois selon le préavis...

Toujours en 2008, à savoir le 4 avril, le groupe radical déposait la motion : « Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports ». Dans sa détermination, la Municipalité faisait alors la leçon aux motionnaires sur les compétences du Conseil communal et recommandait de ne pas prendre en considération cette motion, prétextant une étude sur le stationnement en phase de démarrage...

Non seulement le démarrage a fait long feu, mais en fin d'année 2008, la Municipalité nous informait par une communication écrite qu'elle renonçait au projet de parking public comprenant 200 places en souterrain à charpentier Nord. Les motifs évoqués étaient d'une part la pression des propriétaires de construire au plus vite et, d'autre part, le refus de l'autorisation par les services de l'Etat, ceux-ci estimant que la justification de la nécessité n'était pas apportée et que seul le résultat de l'étude sur la politique de stationnement était susceptible d'infléchir cette décision.

Hélas, ce fut une occasion perdue, puisqu'au bout de neuf mois, la Municipalité n'avait pas toujours pas produit de politique de stationnement.

Onze ans plus tard, en novembre 2019 un nouveau préavis a vu le jour sous le nom : « Demande d'un crédit de CHF 100'000.- pour la réalisation d'études permettant de définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement. »

Et le feuilleton des occasions manquées a vécu un ultime et regrettable épisode avec l'abandon forcé du projet de parking souterrain au Parc des sports, à la suite du rejet populaire du Plan partiel d'affectation.

Pendant toutes ces années d'inaction, la charge de trafic, elle, n'a cessé d'augmenter avec pour conséquence logique une saturation préoccupante du réseau.

Par sa motion « De la verdure à la place de voitures : Privilégions le parking souterrain à Morges » le PLR souhaite que la Municipalité prenne enfin ce problème à bras le corps et qu'elle propose des solutions. Il en va de la tranquillité de l'ensemble des citoyens, qui en ont assez de ce trafic indésirable généré par la recherche de places de stationnement. Il en va ensuite de la qualité de vie au centre-ville pour toutes celles et ceux qui y habitent ou qui le fréquentent, ainsi que pour l'ensemble des commerçants. Il en va enfin de l'aménagement de nouveaux espaces verts audessus des parkings souterrains afin de transformer ce qu'on pourrait appeler un « mal nécessaire » en un « bien salutaire ».

Par ailleurs, comme souligné dans le préavis de novembre 2019, le PLR demande de repenser les règles de durée et de tarification du stationnement et installer un système global d'information.

Ces nombreux objectifs semblent difficiles à atteindre sans un nouvel ouvrage enterré public.

C'est pourquoi, en conclusion et soucieux de ne pas empiéter sur les attributions de la Municipalité en proposant des lieux précis, le groupe PLR demande l'étude de l'opportunité de réaliser un parking souterrain en ville de Morges et prions l'assemblée de bien vouloir prendre en considération cette motion.

Panice Daton Rhung Come The

MOTION GROUPE PLR

« Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »

A la suite des votations du 27 septembre 2020, le principal enseignement à tirer du net refus par la population morgienne du Plan partiel d'affectation (PPA) du Parc des Sports, c'est qu'il est vain et inopportun de s'acharner à relancer un projet aussi pharaonique que le centre aquatique. D'abord parce qu'un tel projet serait automatiquement retardé de plusieurs années, car lié à l'examen préalable d'un nouveau PPA, et que la population a le droit d'espérer la réalisation d'infrastructures sportives adaptées à notre Ville dans un avenir qui n'est pas celui des calendes grecques.

La Municipalité, en retirant son préavis de centre aquatique, avait promis aux Morgiens qu'ils seraient automatiquement consultés par la suite. Mais voilà : nos concitoyens ont d'ores et déjà exprimé clairement leur avis le 27 septembre : c'est NON à une trop grande densification des installations sportives au Parc des sports.

Les raisons de ce refus sont multiples, mais l'un des motifs principaux est le fait que toute construction en bordure du lac fait généralement l'objet de contestation. D'ailleurs, cet échec n'est pas sans rappeler celui du Musée des Beaux-Arts, enterré par les citoyens un dimanche de juin 2010 pour finalement prendre vie en octobre 2019 au centre-ville de Lausanne.

Il y a une autre qui ne peut plus attendre un hypothétique projet au Parc des sports, c'est la piscine actuelle au bord du lac. Une piscine qui date des années 60, dont les conduites sont rouillées et qui fait l'objet de nombreux et coûteux travaux d'entretien chaque année. Parler d'elle, c'est aussi l'occasion d'évoquer sa cousine, la piscine du Petit Dezaley qui est fréquemment fermée pour cause de réparations.

Ajoutez à ce tableau de désolation la patinoire des Eaux-Minérales. Pour la petite histoire, les Morgiens avaient déjà refusé par référendum son déplacement au Parc des Sports en date du 4 septembre 1988. Le slogan du comité référendaire de l'époque était le suivant : « Le Parc des Sports « est inconstructible, c'est un poumon de verdure, un monument au même titre que le château, l'église et l'Hôtel de Ville. »

Quatre ans plus tard, en automne 1992, la patinoire, ne bougeant pas de sa cuvette des Eaux- Minérales, était couverte d'un toit. Près de trente ans après, les installations techniques de ce bâtiment surnommé « le dinosaure » sont devenues vétustes. Dès lors, est-il rationnel de vouloir les entretenir ou faut-il envisager de les changer pour des installations moins gourmandes en énergie ? Le cas échéant, peut-on imaginer la création d'une nouvelle patinoire, à un endroit mieux adapté à la pratique de ce sport ? La structure du bâtiment paraît être, quant à elle, encore solide et son volume pourrait être intéressant pour des aménagements publics tels qu'une caserne pour les pompiers, un pôle d'échange multimodale ou une halle multifonction.

De nos jours, il est courant de voir plusieurs infrastructures regroupées sous un même toit. C'est ce qui se fait en ce moment dans l'Arena à Malley et c'est ce qui se fera bientôt dans l'agglomération bulloise, puisque la population gruérienne a dit OUI à un

projet de centre sportif le même dimanche où les Morgiennes et les Morgiens disaient non au PPA du Parc des sports.

Ce type de centre sportifs offre des possibilités de synergie. Par exemple, l'eau réchauffée par la création de la glace peut être utilisée pour tempérer l'eau d'une piscine. Le restaurant bénéficie des différentes infrastructures et ceci durant toute l'année, les parkings sont communs. Le fait de bénéficier d'un nouveau bâtiment permet également d'évidentes économies d'énergies ainsi que d'évidentes économies dans son exploitation.

Comme indiqué à la Une du Journal de Morges, le projet de centre aquatique a fait « plouf » et ce « plouf » a éclaboussé les relations avec les 34 communes partenaires, qui ont investi du temps et de l'argent dans ce projet mal ficelé, visiblement démesuré. Dès lors, Morges doit en tirer les conséquences et doit réfléchir à l'opportunité d'un nouveau projet intercommunal (ou pas).

Les réflexions du PLR développée dans cette motion ont premièrement pour but de demander à notre exécutif de se prononcer clairement sur sa vision d'avenir pour les infrastructures vieillissantes et coûteuses que sont la Piscine du Lac, la Piscine du Petit-Dézaley, ainsi que la Patinoire des Eaux-Minérales.

Dans le même temps, nous demandons à la Municipalité d'étudier les opportunités de nouvelles infrastructures sportives sur le territoire morgien, des infrastructures qui pourraient regrouper sous le même toit par exemple, une piscine couverte et une patinoire.

Le groupe PLR vous prie de bien vouloir prendre en considération cette motion.

Je vous remercie pour votre attention.

Signatures:

Emilia Bout

0-5

Déposé lors du CC du 07.10.2020
Développé par Jean-Marc Narr lors du CC

Développé par Jean-Marc Narr lors du CC du 04.11.2020

POSTULAT GROUPE PSIG: « 25 NOVEMBRE – LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES – AUSSI À MORGES »

Le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La violence contre les femmes est une violence de genre qui tue ; en particulier la violence dans le couple. En Suisse, une femme par mois meurt suite à un féminicide, c'est à dire tuée par son partenaire ou ex-partenaire. La violence domestique est la première cause de mortalité chez les femmes âgées entre 19 et 44 ans, avant la maladie et les accidents de la route.

Selon les statistiques de l'OFS d'octobre dernier, en 2019, presque 20'000 (19 669) infractions dans le domaine de la violence domestique en Suisse ont été enregistrées, soit une augmentation de 6,2% (+1147 infractions) par rapport à 2018, les victimes étant toujours pour le 3/4 des femmes.

La période trouble que nous vivons, confinement, post-confinement, voire reconfinement, engendre très certainement des conséquences dans les foyers déjà sujets à des tensions violentes, avec une augmentation de l'emprise des auteur-e-s de violences et un isolement accru des victimes. Il en résulte un terreau fertile pour des situations de violence domestique explosives dont les femmes sont les premières victimes.

Même si on a pu lire dans la presse que le confinement n'aurait pas provoqué de hausse des cas de violence domestique, les spécialistes craignent plutôt que les victimes ne se soient pas manifestées en raison des restrictions à leur liberté de mouvement ; le parti socialiste partage ces craintes. En effet, les différents retours entendus des instituts spécialisés mentionnent une augmentation des demandes de prise en charge. Et il ne faut pas se le cacher, la pandémie est un élément qui rend la décision de quitter son foyer encore plus difficile, que ce soit pour des raisons économiques ou sanitaires. Rappelons aussi qu'une femme sur trois présente un risque de tomber dans la pauvreté en raison de sa faible autonomie économique.

On trouve des victimes dans toutes les strates de la société, dans tous les milieux sociaux, et sur tout le territoire ; Morges n'échappe pas à cette dramatique statistique.

Actuellement, le canton mène une campagne de décentralisation du traitement des violence de genre. Ainsi les victimes d'agression sexuelles n'auront plus besoin de se rendre au CHUV pour être prises en charge de façon optimale et obtenir un constat médico-légal, essentiel pour la suite de la procédure. L'hôpital de Morges est désormais compétent.

Cette proximité doit également être assurée dans l'accueil des femmes et de leurs enfants, lorsque la seule alternative est de quitter le lieu des violences. Or aujourd'hui, ces victimes doivent se rendre à Lausanne, à la Fondation MalleyPrairie.

L'État de Vaud a proposé à cette Fondation de développer un nouveau centre à Morges, permettant l'accueil d'une dizaine de femmes victimes. Ce projet semble tout à fait pertinent même si nous regrettons le manque d'information à ce sujet. Et cela n'est sûrement pas suffisant.

Pour remédier à cette situation, nous demandons à la Municipalité d'étudier les différents points suivants:

- Une action d'affichage, ou tout autre moyen de communication publique, pour non seulement permettre aux victimes de savoir où trouver de l'aide mais également de sensibiliser la population à cette problématique;
- La mise à disposition de logements d'urgence et de logements-relais à Morges, en sus des hypothétiques futures places d'accueil dans un centre dédié ;
- L'instauration d'une formation spécifique sur le traitement des violences faites aux femmes pour le personnel de l'administration communale confronté à ce type de situations (service de la population, cohésion sociale, etc.);
- Une coordination avec la PRM sur les cas de violence domestique sur le territoire de Morges (statistiques, prise en charge, suivi, etc.),
- L'ouverture de nouveaux points d'écoute et d'orientation, par exemple à l'administration communale, dans les pharmacies, etc. pour favoriser les voies d'accès à l'aide des victimes de violences domestiques;

Nous demandons, en outre, à la Municipalité de bien vouloir nous renseigner sur le projet de décentralisation du Centre MalleyPrairie à Morges, notamment sur sa participation concrète à ce projet.

Morges, le 4 novembre 2020 Pour le groupe PSIG, Aline Depontet

L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant!

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En mars 2019, le Grand Conseil déclarait l'urgence climatique dans sa grande majorité. Plusieurs villes du Canton ont emboîté le pas comme Aubonne, Nyon, Vevey et Lausanne. Et nous ?

Un lanceur d'alerte en la personne de Jacques Dubochet intervenait à chaque conseil pour nous rappeler cette urgence à agir. De nombreuses manifestations populaires ont suivi. Et pourtant, au niveau du Conseil Communal, ne peut-on pas faire mieux qu'un simple chapitre « développement durable » dans nos préavis?

Si Morges s'est doté d'une planification énergétique territoriale (PET), celle-ci concerne essentiellement l'énergie et les bâtiments. Pourtant la mobilité, grand émetteur de gaz à effet de serre, la transition écologique des entreprises pour laquelle les Verts ont déposé un postulat en 2013 déjà encore ou l'accompagnement actif de la population dans leurs propres actions en faveur du développement durable restent en marge du débat.

Ce sont les conséquences du COVID qui nous ont obligés à réévaluer nos déplacements et envisager le télétravail régulier, en un mot « changer nos habitudes ». Dès lors, nous années par qu'il propriété qu'il propriété par une réelle volonté communale à s'engager pleinement et rapidement dans cette transition écologique par la tindispensable à notre futur. No communale à s'engager pleinement et rapidement dans cette transition écologique par la tindispensable à notre futur. No communale à s'engager pleinement et rapidement dans cette transition atmosphérique, épisodes de canicule, pluies abondantes. Bref le réchauffement climatique, c'est maintenant et il est urgent d'agir !

Ainsi, le groupe des Verts dépose la motion urgente : « l'urgence climatique à Morges, c'est maintenant! ».

Nous demandons:

- un engagement solennel du Conseil et de la Municipalité face à ces enjeux climatiques, sociaux et économiques ;
- Que la Municipalité établisse un plan climat adressant tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, et impliquant dans un effort commun l'administration communale et la population de Morges.;

Nous vous remercions de soutenir cette motion urgente.

Pour le groupe des Verts,

| NOM | PRENOM | SIGNATURE |
|------------|----------|--|
| Coendoz | Brigitte | B. Colisda |
| Faÿ | Sylvie | 1 de la companya della companya della companya de la companya della companya dell |
| Reynolds | Michel | 1. Mil |
| Gemperli | Pascal | 66 |
| Stern | Anne | 377 |
| DING | claudine | J. Dind |
| Dupussec | Claudine | XX |
| Christinet | Yvalu | 400 J |
| | | 13- 0000 |

Interpellation - Précarité, un état des lieux rapide face à l'urgence sanitaire!

La crise du COVID-19 a eu pour effet de révéler une précarité souvent cachée en Suisse. Nous avons toute et tous en mémoire les distributions de denrées alimentaires, notamment à Genève et Lausanne, qui ont attiré des centaines de personnes, dont des familles monoparentales, des individus isolés socialement, ou encore des travailleurs et des travailleuses sans statut précipités dans la misère. Des personnes que l'on ne remarque pas en temps normal, mais qui contribuent à la prospérité économique.

Ce printemps, Caritas Vaud et le CSP Vaud ont mis en place un Fonds d'aide d'urgence en faveur des personnes touchées directement par la crise sanitaire. Ce fonds a permis de verser plus d'1 million de francs d'aides directes à quelque 1'000 ménages et individus en seulement 3 mois. Toutefois, la semaine dernière Caritas Vaud et le CSP Vaud ont tiré la sonnette d'alarme et appelé les pouvoirs publics à prendre le relais et à s'engager davantage afin d'éviter qu'une détresse sociale d'une telle ampleur ne se reproduise à l'occasion de la seconde vague (cf. 24heures « Les oubliés de l'aide publique face à la seconde vague »).

Lors de sa séance du 2 septembre 2020, le Conseil communal a accepté le préavis d'urgence octroyant à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 pour soutenir l'économie morgienne et de CHF 200'000.00 pour les manifestations en lien avec la crise du COVID-19. Toutefois, à ce jour aucune stratégie de soutien – financier ou en nature – n'a été mise en place pour les personnes physiques qui se retrouvent en situation de précarité en raison de la crise sanitaire. Or, nous le savons aujourd'hui, la 2ème vague est arrivée et cette population précaire ne tiendra pas mieux en hiver qu'à la belle saison. Au vu des récentes restrictions annoncées, il devient urgent d'agir !

Dans le cadre de ses travaux relatifs au préavis susmentionné, la commission des finances avait interrogé la Municipalité sur sa stratégie d'aide aux personnes physiques en situation difficile suite à cette pandémie. La Municipalité avait fourni les éléments de réponse suivants (cf. rapport de commission n° 33.9/20):

« (...) Comme mentionné en séance, la Ville est intervenue par le biais d'un soutien à l'aide alimentaire mais la Municipalité n'a pas prévu des aides financières individuelles autres que celles fédérales (PC/AVS-AI et chômage), cantonales (RI, PC famille ainsi que subsides assurances) et communales déjà existantes. (...) ». Après avoir listé l'ensemble des aides versées par la Ville via diverses associations ou fonds, la Municipalité indiquait encore qu'un suivi de la situation est assuré par la Direction de la cohésion sociale qui a prévu de rencontrer les associations sociales situées sur le territoire communal pour faire un point de situation au mois de septembre.

Suite à cette réponse ne prévoyant aucune mesure directe spécifique, la commission des finances avait exprimé dans son rapport le vœu suivant :

- Que la Municipalité étudie une stratégie pour proposer une aide aux personnes physiques.

Suite à la rencontre entre la Direction de la cohésion sociale et les partenaires sociaux qui devait avoir lieu en septembre, et au vu de l'évolution rapide et préoccupante de la situation sanitaire et économique, le groupe PSIG a l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1. Quel est l'état des lieux général de la situation des personnes physiques en situation de précarité à Morges, notamment dans le contexte particulier de la crise sanitaire ? Cet état des lieux justifie-t-il aux yeux de la Municipalité de réaliser une étude plus large sur la précarité au niveau local ou régional ?
- 2. La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation des demandes de prestations sociales et/ou sanitaires auprès des services communaux, du CSR ou des partenaires sociaux ? La typologie des bénéficiaires a-t-elle évolué suite à cette crise ?
- 3. Le cas échéant, peut-on chiffrer cette augmentation et détailler la nature des besoins les plus sollicités (aide financière, aide alimentaire, accès à la santé et à l'hygiène de base, au logement et à l'hébergement, soutien administratif, prestations pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale, etc.) ?
- 4. Sur la base des observations faites sur le terrain notamment par les associations sociales actives à Morges, existe-t-il dans le contexte particulier de la crise du COVID-19 des facteurs spécifiques de nature à précipiter dans la précarité (perte d'emploi, diminution de revenu dans un contexte de RHT, isolement social, exacerbation de maladies psychiques préexistantes, inaccessibilité des prestations d'aides ou de soutiens ou autres)?
- 5. Quels sont la stratégie et les moyens mis en place pour satisfaire l'augmentation des besoins constatée ? Une hausse des subventions accordées aux associations sociales actives à Morges est-elle possible ou envisageable, notamment dans le cadre du budget 2021 ?
- 6. Des problématiques d'accès aux prestations sociales ont-elles été identifiées ? La Municipalité prévoit-elle, à l'instar de ce qui a été fait ailleurs (notamment à Genève), de réorganiser son action sociale, notamment une simplification des procédures, afin de répondre plus rapidement aux besoins des plus démunis ? Des besoins en termes de communication ou d'information (site internet, partenaires et relais potentiels, formation des collaborateurs du guichet communal) ont-ils été identifiés ?

7. Quelles sont les autres mesures que la Municipalité envisage de mettre en place à court ou moyen terme ?

Pour le groupe PSIG

Erédéric Eggenberger

Ce texte s'inspire d'une interpellation de M. C. Bussy, conseiller communal à Vevey, « Pour regarder la précarité en face » et d'une motion du groupe socialiste veveysan « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination! » déposées respectivement les 18 juin et 8 octobre 2020 au conseil communal de Vevey